



AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), l'assistante trésorière de la municipalité déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 3 mai **2022**, à compter de 18

Fait à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 27 avril 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca